



Le Saint-Siège

PAPE FRANÇOIS

MÉDITATION MATINALE EN LA CHAPELLE DE LA
MAISON SAINTE-MARTHE

Lundi 2 mai 2016

(L'Osservatore Romano, Édition hebdomadaire n° 18 du 5 mai 2016)

Le prix du témoignage

Dans la vie du chrétien, il y a un « double témoignage » : celui de l'Esprit, qui « ouvre le cœur » en montrant Jésus, et celui de la personne qui « avec la force de l'Esprit » annonce « que le Seigneur vit ». Ce dernier est un témoignage qu'il faut rendre « pas tant à travers les paroles », mais à travers la « vie », également au prix de subir des persécutions. C'est encore une fois le Saint-Esprit et son action dans le cœur des croyants qui ont été au cœur de la méditation du Pape François. En effet, la liturgie continue à proposer des passages des Actes des apôtres (16, 11-15) racontant les premières missions de l'Église naissante et des extraits du discours de Jésus lors de la dernière Cène (Jean, 15, 26 - 16, 4). Dans l'Évangile du jour, en particulier, on lit que Jésus « parle du témoignage que l'Esprit Saint, le Paraclet, rendra de lui et du témoignage que nous devrions également lui rendre ». Et François souligne qu'ici, le mot le « plus fort » est précisément « témoignage ». C'est donc l'Esprit, qui « rend témoignage de Jésus. Et chaque fois que nous entendons dans notre cœur quelque chose qui nous rapproche de Jésus, c'est l'Esprit qui travaille à l'intérieur ». Jésus lui-même expliqua aux disciples l'action de l'Esprit : « Il vous enseignera et vous rappellera tout ce que je vous ai dit ». Et l'Esprit « ouvre sans cesse le cœur, comme il a ouvert le cœur de cette femme, Lydia, vendeuse de pourpre dans la ville de Tiatira, qui disait l'avoir senti en elle », et « il rend témoignage pour entendre et rappeler ce que Jésus nous a enseigné ». Mais le témoignage « est double ». C'est-à-dire que « l'Esprit nous donne le témoignage de Jésus et que nous rendons témoignage avec la force de l'Esprit du même Seigneur ». Et le Seigneur insiste sur les caractéristiques de ce témoignage — « peut-être les disciples ne comprenaient-ils

pas bien », a-t-il observé — en ajoutant : « Je vous ai dit cela pour vous éviter de vous scandaliser ». Il leur explique donc « le prix du témoignage chrétien » de manière directe : « On vous exclura des synagogues. Bien plus, l'heure vient où quiconque vous tuera pensera rendre un culte à Dieu ». « Le chrétien, avec la force de l'Esprit, rend témoignage que le Seigneur vit, que le Seigneur est ressuscité, que le Seigneur est parmi nous, que le Seigneur célèbre avec nous sa mort, sa résurrection, chaque fois que nous nous approchons de l'autel »; et il le fait « dans sa vie quotidienne, avec sa manière d'agir ». C'est « le témoignage permanent du chrétien ». Dans le même temps, le chrétien doit être conscient que parfois ce témoignage « provoque des attaques, provoque des persécutions » : ce sont « les petites persécutions », comme celles des « médisances » et des « critiques », mais aussi les persécutions dont « l'histoire de l'Église est remplie », c'est-à-dire celles qui conduisent « les chrétiens en prison » ou « même à donner leur vie ». C'est donc ce même « Esprit Saint qui nous a fait connaître Jésus » qui nous a poussés « à le faire connaître, non pas tant à travers les paroles, mais à travers le témoignage de notre vie ». Et le Pape, en conclusion, a suggéré qu'il « est bon de demander à l'Esprit Saint qu'il vienne dans notre cœur, pour témoigner de Jésus » et il faut le prier ainsi : « Seigneur, fais que je ne m'éloigne pas de Jésus. Enseigne-moi ce que m'a enseigné Jésus et, également, aide-moi à rendre témoignage de ces choses. Que la mondanité, les choses faciles, les choses qui viennent précisément du père du mensonge, du prince de ce monde, le péché, ne m'éloignent pas du témoignage; que je ne me scandalise pas, comme dit Jésus, d'être chrétien, parce que quelqu'un m'évite ou qu'il y a des persécutions ».